Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/09/2026 - 33994 - 2023 B 01400 - 838 355 451 - AB PROMS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme ROQUES Muriel
54 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20181090119393

Pour le compte de :
SASU AB PROMS
21 RUE DU RUISSEAU
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

N° SIREN : 838 355 451
Régime d'imposition : Réel simplifié d'imposition
Période déclarée : 01/07/2025 au 30/06/2026
Date limite de dépôt : 15/10/2026

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 30 SEP. 2026
SOUS LE N° 33994

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable au 31/12/2025)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	21 RUE DU RUISSEAU		
Code postal	94120	Ville	FONTENAY SOUS BOIS
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

CONSEIL

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	4 127	Déficit *(report du 2033-B)*	

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE 50 C

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

Forme juridique ou titre		Nom et prénom ou dénomination	ROQUES Muriel
Numéro, type et nom de voie	490 chemin sainte claire de Roqueyrol		
Code postal	34150	Ville	GIGNAC
N° téléphone	0673888125	Pays	FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	1 500	896	604
Immobilisations corporelles	10 283	4 642	5 641
TOTAL I *(5)*	11 783	5 538	6 245
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	4 824		4 824
Valeurs mobilières de placement	15		15
Disponibilités	15 843		15 843
TOTAL II	20 682		20 682
TOTAL GENERAL (I + II)	32 465	5 538	26 927

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		1 000
Réserve légale		4 883
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		12 000
Report à nouveau		-10 981
Résultat de l'exercice		15 108
TOTAL I		22 010
3 - Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés		342
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 771	3 77
Comptes courants d'associés		80
TOTAL III		4 91
TOTAL GENERAL (I + II + III)		26 927

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–B
(Applicable au 31/12/2023)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		32 820
Autres produits				1
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	32 821

CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		13 900
Impôts, taxes et versements assimilés		489
Dotations aux amortissements		1 324
	Total des charges d'exploitation (II)	15 713
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 108
Produits et charges divers	Charges financières (V)	2 000
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		15 108

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	15 108	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice	Déficit
			15 108	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)				10 981
Déficits antérieurs reportables	10 981	dont imputés sur le résultat		10 981

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	4 127	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres	1 500			1 500	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	9 280	860		10 140	
TOTAL rubrique I	10 780	860		11 640	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	596	290		886
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 618	1 034		4 652
TOTAL rubrique II	4 214	1 324		5 538

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	10 98[illegible]
Déficits imputés	10 981
Déficits reportables	0
TOTAL des déficits restant à reporter	0

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	5 760
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	1 787

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-

(Applicable au 31/12/20

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	10
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	10

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

	Titre	mr		
	Nom et prénom	BORSARI Alexandre	Nom d'usage	
	Nombre de parts ou d'actions	10	Pourcentage de détention	100,00%
1	Date de naissance	07/04/1980	Pays de naissance	monaco
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	monacc
	Numéro, type et nom de voie	21 rue du Ruisseau		
	Code postal	94120	Ville	Fontenay sous bois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/20..)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

DIRECTION GÉNERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable au 31/12/20

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059–I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☞

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

SASU AB PROM'S
21 rue du Ruisseau
94120 Fontenay-sous-Bois
Capital social de 1000 €
RCS 838355451 PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE DU PRESIDENT DE LA SASU UNIQUE DETENTEUR LES ACTIONS

Le 21 septembre 2026, au Siège Social,

Mr BORSARI Alexandre domicilié 21 rue du Ruisseau 94120 Fontenay-sous-Bois

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros composant le capital social de la Société **AB PROM'S**

Président,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur BORSARI Alexandre, unique détenteur des actions, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2026.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'unique détenteur approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15 108 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'unique détenteur décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 108 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

Résultat net de l'exercice : ..... 15 108 euros.

Section 2 – Affectation

- **Au report à nouveau**, soit 15 108 euros

DEUXIEME DECISION

L'unique détenteur confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par L'unique détenteur et répertorié sur le registre des décisions de L'unique détenteur.

Mr BORSARI Alexandre
Président